

Décision 2022/3

Adoption de la Stratégie pour les organismes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

L'Organe exécutif,

Rappelant la Stratégie de surveillance du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe pour la période 2010-2019 (ECE/EB.AIR/2009/16/Rev.1)¹,

Rappelant également la stratégie à long terme révisée pour les activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/2009/17/Rev.1)²,

Prenant acte des résultats des travaux scientifiques menés dans le cadre de la Convention au cours des dix dernières années,

Prenant acte également de la nécessité d'actualiser les stratégies des organes scientifiques susmentionnées afin de définir l'axe à donner aux travaux scientifiques et les priorités à fixer pour la période 2022-2030 et au-delà, de manière à soutenir l'exécution de la stratégie à long terme pour la Convention pour la période 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5)³ et à fournir le cadre technique et scientifique nécessaire pour favoriser la mise en application des protocoles à la Convention,

Adopte la Stratégie pour les organismes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, approuvée par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et le Groupe de travail des effets à leur huitième session commune (Genève, 12-16 septembre 2022), qui figure dans le document ECE/EB.AIR/2022/10.

¹ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/emep/Informal_document_no_20_Revised_Strategy_for_EMEP_for_2010-2019_clean_text.pdf.

² Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2012/EB/Informal_document_no_18_Revised_Long-term_Strategy_of_the_effects-oriented_activities_clean_text.pdf.

³ Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans la présente décision sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.